



Union  
syndicale  
**Solidaires**



## **Branche de l'animation (Eclat\*) : Le CNEA veut détricoter la convention collective et faire voler en éclat les droits sociaux des salarié.e.s du secteur !**

Le CNEA\*\*, syndicat employeur du secteur associatif, projette de diminuer les salaires dans une logique comparable à celle du MEDEF. Profitant de la demande de l'Union syndicale Solidaires et de la FERC-CGT de travailler sur la question des bas salaires, le CNEA propose **un nouvel avenant qui précarise encore plus** les salarié.e.s des associations :

### **Le CNEA veut une double valeur de points :**

La valeur V1 concernerait juste le premier groupe (245 points). La valeur V2 s'appliquerait sur le delta entre les points du premier groupe et le coefficient du / de la salarié.e mais elle concernerait aussi les points d'ancienneté. Elle serait en principe inférieure à V1.

*Nous sommes bien sûr contre ces modalités de calcul qui fragilisent encore les bas salaires*

### **Le CNEA veut supprimer le déroulement de carrière :**

A l'origine les salariés voyaient augmenter tous les ans leur nombre de points d'ancienneté de 4 pts en moyenne. Le déroulement de carrière avait entraîné une augmentation de l'ancienneté équivalente à 4 points tous les deux ans et un rattrapage des points manquants après plusieurs années de présence. Le CNEA propose de maintenir l'ancienneté à 4 points tous les deux ans.

*Nous ne sommes pas contre cette suppression à condition qu'elle soit compensée pour exemple en point d'ancienneté*

### **Le CNEA veut geler la valeur du point :**

Dans l'avenant proposé par le CNEA, la valeur du point au 1er janvier 2021 puis en 2022 serait égale à la valeur actuelle de 6,32 € soit 0% d'augmentation.

*Pour notre part, nous demandons une augmentation de la valeur du point à 6,50 dès janvier 2021.*

### **Le CNEA veut instaurer des primes au mérite :**

Tous les quatre ans un entretien obligatoire permettrait de regarder l'évolution du.de la salarié.e en termes de compétence et une prime pourrait lui être versée au bon vouloir de l'employeur. Pour rappel, ces entretiens professionnels sont obligatoires mais ne sont pas effectués par tous les employeurs. Ces nouvelles propositions du CNEA n'apportent rien de plus.

*Nous sommes fermement contre des primes individualisées qui seraient attribuées aléatoirement au bon vouloir de nos responsables.*

\*\* Conseil National des Employeurs d'Avenir \* Education, Culture, Loisirs, Animation au service des Territoires

**En résumé si les propositions du CNEA sont retenues par une majorité syndicale, le « jour d'après » sera pire que le jour d'avant, pour les salarié-e-s du secteur. Pourtant le rapport de branche commandé par le CNEA dénonce leur précarité.**

**La CGT et l'Union syndicale Solidaires proposent d'autres solutions**

RUBRIQUE	Le jour d'avant ou la convention collective actuelle	Le jour d'après ou l'avenant proposé par le CNEA	Les propositions des syndicats CGT et SOLIDAIRES
Ancienneté	4 pts tous les deux ans	4 pts tous les deux ans	4 points tous les ans
Evolution professionnelle / Déroulement de carrière	Progression par période équivalente à 4 points par an	<b>Suppression ! DANGER</b>	Remplacement par une meilleure valorisation de l'ancienneté
Primes au mérite	La convention n'interdit pas l'employeur de donner des primes	Aucune obligation. <b>DANGER</b> traitement différencié des salariés	<b>Contre</b> le système de prime au mérite
Double valeur de points	Une seule valeur	Deux valeurs de points <b>DANGER</b> perte de pouvoir d'achat	<b>Contre</b> la double valeur de points
Valeur du point au 1 janvier 2022	<b>6.32 €</b>	<b>MISERE 6.32€</b> pour V1 et V2	<b>6.50 €</b>
Groupe A	245 points	<b>MISERE 245 points</b>	<b>Suppression du groupe A</b> positionné sur le groupe B à 275 points
Coefficient en points des groupes	Voir grille convention (départ à 245)	Inchangé	<b>Augmentation de 20 pts pour les groupes de B à E</b>

**Les salarié.e.s du secteur associatif**, souvent précaires et sans reconnaissance salariale, confrontés au temps partiel subi, à des horaires compliqués, au manque de moyens, à des publics fragiles, aux difficultés d'accès à la formation, ne peuvent accepter les perspectives sans avenir défendues par le CNEA consistant à baisser leurs salaires.

**Nous appelons** les autres syndicats représentatifs de la branche, **FO, CFTD, UNSA**, à nous rejoindre pour contester les choix politiques du CNEA.

**Nous appelons tous les salariés** de la branche **ECLAT** à interpeler leurs administrateurs mais aussi leurs employeurs

**Pour que le CNEA s'engage à une juste revalorisation de nos métiers.**

**Les syndicats CGT et SOLIDAIRES invitent les salarié.e.s du secteur associatif à**

**La seconde journée nationale de grève du 30 juin 2020**

**contre la politique de régression sociale du gouvernement et du CNEA !**

**Les métiers de l'Animation sont socialement utiles, ce sont de vrais métiers.**

*Les professionnels du secteur de l'animation demandent plus de considération et de reconnaissance. Ils exigent de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, de meilleurs taux d'encadrement, plus de moyens et de capacités d'accueil.*

*Ils demandent que l'Etat et les collectivités freinent leur dérive libérale et notamment la précarisation de nos statuts et contrats en réinvestissant financièrement notre secteur.*

*Le CDI à temps plein doit redevenir la norme !*

**Le CNEA doit refuser d'accompagner les politiques destructrices de l'Etat en faisant preuve de plus de créativité, de combativité et de résistance.**